



**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**

Paris, le 23 juin.2017

*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

N° /DGM/DAECT

Le Programme France – Tunisie Expertise Territoriale

1 – Contexte : un besoin de formation urgent et conséquent dans le cadre de la décentralisation.

La nouvelle constitution de 2014 a consacré un chapitre entier aux pouvoirs locaux. L'enjeu majeur de la décentralisation est de permettre aux collectivités tunisiennes d'assurer elles-mêmes le développement économique et les services de proximité aux citoyens tunisiens.

Un plan de communalisation « intégral » a été achevé et a donné lieu à la création de 86 communes, pour un total de 350 municipalités aujourd'hui. La loi électorale a également été adoptée début 2017 et les élections locales sont prévues le 17 décembre prochain. L'ultime étape du parachèvement juridique de la décentralisation consiste en l'adoption du Code Général des Collectivités Locales (361 articles), très récemment approuvé par le Conseil des Ministres. Le texte va ainsi être débattu par le parlement tunisien (l'Assemblée des Représentants du Peuple, ARP) dans les prochains mois. Enfin, des élections régionales devraient se tenir en 2018, un texte étant en préparation pour la mise en place de 8 à 10 régions (contre 24 gouvernorats actuellement).

Ce processus devrait s'accompagner de la refonte de la fiscalité locale et d'une augmentation des ressources financières des collectivités, ainsi que de la multiplication et la diversification de leurs sources de revenus. Cela devrait générer un impact positif sur la quantité ainsi que sur la qualité des services de proximité fournis aux citoyens. Enfin, la mise en place de mécanismes de bonne gouvernance et de démocratie locale doivent permettre d'améliorer la relation entre les collectivités locales, les citoyens et la société civile.

Il apparaît essentiel à la stabilisation du pays de renforcer les capacités en ressources humaines des collectivités en accompagnant les futurs élus et agents des collectivités locales et en les sensibilisant quant à leurs droits et devoirs afin de mieux appréhender la décentralisation. Plus de 7000 agents

seront à priori susceptibles d'être concernés par le besoin de formation. La DGCL tunisienne prévoit d'ores-et déjà de mettre en place des formations adaptées aux besoins (rôle d'une collectivité locale, gestion des finances et fiscalités locales, des ressources humaines, éthique, dialogue avec les citoyens et la société civile, prise en compte du genre (la parité horizontale et verticale étant inscrite dans le code), urbanisation, l'adaptation au monde rural et semi-rural, mise en réseau des villes, coopération transfrontalière, etc.).

La France reste le partenaire privilégié de la Tunisie du fait de son histoire commune, mais également de sa structure administrative proche du nouveau modèle tunisien. Les interlocuteurs tunisiens (DGCL, CFAD, FNVT) ont réitéré leur souhait de travailler ensemble et de bénéficier de l'expertise des collectivités territoriales françaises. D'autres bailleurs et partenaires ont également été mobilisés sur ces mêmes sujets (GIZ, conseil de l'Europe notamment).

Face à ce constat, la formation et l'accompagnement des acteurs publics locaux est jugée essentielle à la stabilité du pays, notamment afin d'apporter aux agents de la fonction publique tunisienne exerçant dans les collectivités locales et aux futurs élu(e)s issu(e)s des élections municipales prévues le 17 décembre prochain les moyens et capacités de gestion de leur fonctions. Pour toutes ces raisons, le MEAE (DAECT), en partenariat avec la Fédération nationale des Villes tunisiennes, le CNFPT et Cités unies France, présente le Programme France-Tunisie Expertise Territoriale (PFLET). L'ambassade de France en Tunisie, via son service de coopération et d'action culturelle (SCAC), appuiera ce programme.

2 – Objectifs

S'il existe déjà de nombreux dispositifs financiers mis à la disposition de la Tunisie, peu de programmes offrent une palette de formation complète adaptée aux besoins de la Tunisie, et surtout disposant de l'expertise des collectivités territoriales françaises.

Le programme « France-Tunisie Expertise Territoriale » (FTET) est un programme ouvert et inclusif, adapté aux réalités tunisiennes et adapté aux modalités d'intervention des différentes collectivités françaises intervenant en Tunisie.

Ce programme concerté a d'une part vocation à rassembler et à soutenir financièrement les actions de formation incluses dans les projets de coopération décentralisée. D'autre part, il s'agit de répondre de manière plus spécifique aux demandes précises émises par ses partenaires tunisiens en présentant une offre complète et modulable selon les besoins.

Ce programme répond également à la demande plus spécifique faite par le DGCL concernant les nouvelles communes rurales, dont les besoins sont très importants car elles n'ont jamais été confrontées à l'exercice de la gouvernance locale.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite, avec l'appui de l'Ambassade de France à Tunis, de Cités Unies France, de la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, du CNFPT et du CFAD, associer tous les partenaires français volontaires au Programme France –Tunisie Expertise Territoriale afin de :

- Renforcer la capacité de réponse française aux fortes demandes des autorités territoriales tunisienne par une offre de formation renforçant les capacités de gestion et de projet des cadres et élus tunisiens.
- Offrir aux collectivités françaises engagées en Tunisie ou désireuses de s'investir dans ce pays un cadre d'action et un accompagnement facilitateur.

- Favoriser des échanges sur des enjeux territoriaux entre collectivités tunisiennes et françaises,
 - Fédérer les collectivités et autres acteurs français et tunisiens œuvrant au renforcement de capacités des collectivités tunisiennes, afin de faciliter l'accès à des financements nouveaux, y compris multilatéraux,
 - Répondre aux demandes de collectivités tunisiennes – en particulier celles qui n'ont pas de partenariat avec une collectivité française - souhaitant bénéficier des actions de formation mises en place dans d'autres collectivités tunisiennes et françaises dans le cadre du PFTET
 - Permettre à des collectivités françaises souhaitant agir en Tunisie sans pour autant s'engager dans un partenariat permanent, de pouvoir contribuer utilement à renforcer les collectivités tunisiennes.
 - Elargir et mutualiser l'expertise de formation mobilisable en agissant en concertation afin d'éviter les redondances et favoriser les économies d'échelle ;
 - Favoriser l'échange d'expériences entre collectivités tunisiennes.
- Le Programme France –Tunisie Expertise Territoriale a vocation à être présenté et discuté avec les bailleurs de fonds multilatéraux intervenant en Tunisie et le cofinancement éventuellement reçu servira à financer la poursuite et l'élargissement de ce programme d'actions de formation.

3 - Domaines de renforcement de capacité des cadres locaux et des élus exerçant dans des communes et gouvernorats :

- Gestion des ressources humaines,
- Fiscalité et finances locales,
- Management et capacité de conception / conduite de projets (maîtrise d'ouvrage)
Communication avec la société civile

Les thématiques concernées :

- Gestion des services techniques pour améliorer l'efficacité et la qualité des services publics concernés ;
- Le développement économique local ;
- La jeunesse et la formation professionnelle des jeunes ;
- La protection et la valorisation de la culture et du patrimoine ;
- Gestion des services techniques des collectivités locales telle la police municipale pour la protection de l'environnement et la sécurité touristique ;
- Liens territoires ruraux/territoires urbains : gestion des espaces ruraux, le lien entre territoires ruraux et territoires urbains et le développement local seront des domaines nouveaux pour les communes concernées (problèmes sociaux, circulation et mobilité) ;
- Environnement : assainissement, collecte et traitement des déchets ;
- Partenariat public/privé, notamment dans la gestion des parcs de stationnement, des parcs et jardins, des abattoirs...
- Gouvernance participative.

4 - Démarche

Les collectivités françaises et tunisiennes et les institutions concernées sont invitées à participer au Programme France – Tunisie Expertise Territoriale.

Cette participation peut concerner :

- les actions déjà en cours dans le domaine de renforcement de capacités des collectivités territoriales tunisiennes ;
- une mutualisation de ces actions de formation au bénéfice des autres collectivités selon des modalités à convenir de façon ad-hoc (par exemple : lors de formations, séminaires, visites d'études, ou en réponse à des demandes spécifiques d'une collectivité ou des autorités nationales tunisiennes).

5 - Financements

Le MEAE (DAECT) soutiendra tout ou partie des actions proposées par les CTF s'inscrivant dans le cadre du PFTET.

Les actions proposées à l'occasion de l'appel à projets annuel à la coopération décentralisée franco-tunisienne seront favorisées en termes financiers.

6 – Actions du Programme France – Tunisie Expertise Territoriale en cours:

- Conseil départemental Loire Atlantique / Gouvernorat de Mahdia : mise en place des services administratifs,
- Conseil régional Ile de France / Gouvernorats du Grand Tunis : Planification urbaine,
- Communauté urbaine de Dunkerque / Ville de Bizerte : Traitement des déchets,
- Ville de Paris / Ville de Tunis : Gestion de la propreté,
- Ville de Saint-Etienne / Ville de Monastir : Insertion professionnelle et entrepreneuriat par l'appui à la création de pépinières d'entreprises.